

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 26

N° 571

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 571

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 26

À l'alinéa 10, substituer à la référence :

« L. 211-35 »

la référence :

« L. 221-35 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.